



28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MERIEAU *suppléant* – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLET jusqu'à son arrivée, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Yannick MANDIN, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU pouvoir à Fabienne BARBARIT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Caroline BARRETEAU, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Jean-François YOU

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 16

N° 229-23 – Renouvellement de la convention pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat

Vu la délibération n° 121-22 du 12 mai 2022 relative à la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat, pour une année.

Considérant que le PLUiH prévoit, au sein de son programme d'orientations et d'actions du volet Habitat, la création d'un observatoire de l'habitat et du foncier sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de rassembler des indicateurs pertinents pour suivre et accompagner chaque collectivité dans sa politique de l'habitat (évolution sociodémographique du territoire, évolution du parc de logements, mobilisation des friches et dents creuses en zone U, etc.).

Considérant qu'il est proposé de poursuivre le suivi des objectifs du volet habitat du PLUiH à travers cet observatoire de l'habitat.

Considérant que pour ce faire, l'intercommunalité doit renouveler son adhésion à l'association de l'ADILE de Vendée moyennant une contribution financière de 0,30 € par habitant, soit la somme de 5 000 € pour l'année 2023 pour la Communauté de communes.

Considérant que la présente convention sera reconduite tacitement d'une année sur l'autre sauf en cas de modification des critères de calcul de la contribution financière ou si la Communauté de communes souhaite mettre fin à cet accompagnement.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le contenu la convention avec l'ADILE,**
- **De valider le financement de cet observatoire,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention pour la mise en place d'un observatoire de l'Habitat avec l'ADILE 85.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 octobre 2023

Le Président,
Jacky DALLET